Fissures sur la facade de ma maison

Très cordialement.

Par Visiteur
Marseille 17/08/2009 bonjour depuis quelques annees des fissures apparaissent sur la facade de ma maison j ignore si e peux avoir un recour aupres de mon assurance j ai entendu parler qu il fallait qu un etat de catastrophe naturelle soit declare je crois que se fut le cas I annee derniere pour marseille ai je un recours dois je faire une declaration dans le cas ou une nouvelle periode de catasteophe naturelle serait declare merci pour votre reponse
Par Visiteur
Chère madame,
marseille 17/08/2009 bonjour depuis quelques annees des fissures apparaissent sur la facade de ma maison j ignore si e peux avoir un recour aupres de mon assurance j ai entendu parler qu il fallait qu un etat de catastrophe naturelle soit declare je crois que se fut le cas I annee derniere pour marseille ai je un recours dois je faire une declaration dans le cas ou une nouvelle periode de catasteophe naturelle serait declare merci
Vous devez vous renseigner auprès de votre municipalité. En effet, si des préjudices apparaissent suites à un état de catastrophe naturelle, vous être normalement indemnisé par votre assurance.
Mais il faut que vous soyez bien implantée dans la zone précis où l'état de catastrophe naturelle a été déclarée et que, e cas échéant, l'assurance pratique une expertise afin de déterminer précisément si ces fissures sont la conséquence de la catastrophe en question.
Très cordialement.
Par Visiteur
Bonjour merci pour votre reponse mais est ce que l etat de catastrophe naturelle de 2008 vaut pour 2009
Par Visiteur
Chère madame,
ponjour merci pour votre reponse mais est ce que l etat de catastrophe naturelle de 2008 vaut pour 2009
Oui, tout à fait, à condition que les fissures de 2009 sont bien la conséquence de la catastrophe de 2008.